

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier le rédacteur en chef.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT

SAUMUR :
De an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
De an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 31 AOUT

LA TRIPLE INVALIDATION

Une grosse intrigue se trame en ce moment entre les chefs de la majorité républicaine. Il s'agit d'invalider l'élection du général Boulanger dans le Nord, dans la Somme et dans la Charente-Inférieure.

Vous direz : comment cela ! puisque le général a été élu avec des majorités considérables ! Mais ne savez-vous pas que les députés en ont fait bien d'autres, et qu'ils ont invalidé jadis certaines élections conservatrices des plus incontestables ? La loi dit que la Chambre est seule jugé de la validité de l'élection de ses membres. Et, malgré toute justice, en dépit de la volonté des électeurs, une majorité haineuse de députés n'a qu'à vouloir pour casser la plus honnête des élections.

On appelle cela de la stratégie parlementaire.

Au sujet du général Boulanger, on ferait à la tribune un grand étalage des moyens de propagande employés pour faire triompher sa candidature, et finalement on voterait la triple invalidation. Et pour cette campagne, il paraît que les opportunistes et les radicaux partisans du cabinet Floquet auraient fait alliance.

Voilà certes un beau projet ; mais il est extrêmement probable qu'il retombera lourdement sur le ministère. Car, si le général Boulanger a pu avoir recours à des moyens de propagande discutables, ses amis se chargeront sans doute de faire une lumière éclatante sur les moyens que le gouvernement a employés pour le combattre.

Ce n'est pas le général Boulanger qui a dépensé l'argent du Trésor de l'Etat, ce n'est pas lui qui a pesé sur la conscience des fonctionnaires, ce n'est pas lui qui a organisé cette pression administrative immorale, contre laquelle se révoltaient autrefois avec tant de chaleur ceux qui tiennent aujourd'hui la queue de la poêle.

Si le général a dépensé de l'argent, ce

n'est pas en abusant de son autorité sur de malheureux employés qui ont peur de perdre leur place en restant indépendants. Et, par conséquent, si la discussion devient scandaleuse au Palais-Bourbon, ce n'est pas le général Boulanger qui fournira le plus gros paquet de linge sale ; ce sera le gouvernement.

Nous attendons avec une impatience bien naturelle le jour de cette lessive électorale.

Le discours de M. Bocher

Une importante réunion monarchiste a eu lieu lundi dernier à Caen.

De nombreux herbagers et cultivateurs du pays d'Auge ont offert, à Pont-l'Évêque, un banquet à M. Bocher, pour remercier l'éloquent sénateur du Calvados d'avoir été depuis quarante-cinq ans le défenseur de leurs intérêts et l'interprète de leurs sentiments. Le banquet était présidé par M. Conrad de Witt, député conservateur du département. L'honorable député, à l'issue du banquet, a porté à M. Bocher un toast, accueilli par les acclamations de l'assistance et dans lequel il a rappelé en termes éloquentes tout ce dont le département du Calvados et la France étaient redevables au talent, à l'éloquence et à la sollicitude de l'honorable sénateur.

M. Bocher a prononcé, en réponse à ce toast, un discours que son étendue ne nous permet pas de reproduire, mais dont nous tenons à donner une analyse.

M. Bocher a d'abord rappelé les débuts de sa vie politique, il a adressé un touchant hommage à la mémoire de M. Guizot qui l'avait nommé préfet du Calvados, et qui, par conséquent, l'a mis à même de s'attacher de cœur à ce département. Il a rapporté modestement les services rendus dans le domaine de l'industrie chevaline, de l'agriculture et du bon ménage des impôts à ses anciens collègues les députés à l'Assemblée nationale. Il a été ainsi conduit à caractériser la politique de cette Assemblée et à établir un parallèle entre

son gouvernement et celui de la République actuelle.

La théorie républicaine suppose un chef d'Etat supérieur aux autres citoyens. Qu'a donné la pratique ? M. Grévy, flanqué de M. Wilson, et M. Carnot !

Aux applaudissements de ses auditeurs, M. Bocher a tracé un tableau magistral des abaissements et des hontes morales de la République. Sous ce régime, rien n'est stable, rien n'est permanent ; la diplomatie et l'armée sont livrées aux incertitudes, aux hasards, aux caprices d'une majorité sans conscience ; nous avons changé dix fois en dix ans de ministre de la guerre, mais le jour viendra où la nation ouvrira les yeux.

Elle sait, elle voit, par la comparaison avec ce qui se passe ailleurs, que le salut, le port est dans la Monarchie, dont l'orateur définit le magnifique programme en disant qu'elle sera libérale et moderne, qu'elle réalisera l'alliance de l'autorité et de la liberté.

Il termine en faisant un admirable portrait du Comte de Paris ; et, au milieu des acclamations de l'assistance, adjure les conservateurs, dans leur intérêt, dans l'intérêt de la France et de leurs enfants, de préparer et mériter l'avènement de ce régime réparateur.

Le succès de l'éminent orateur a dépassé tout ce qu'on peut imaginer. Il a reçu de la part de ses auditeurs une véritable ovation.

Le décapité parlant

Sous ce titre, notre sympathique confrère de Rennes, l'*Eclair*, fait les réflexions suivantes au sujet du discours prononcé il y a quelques jours dans les Vosges par Jules Ferry :

Vous croyiez peut-être qu'il était mort celui que ses propres amis ont nommé « le Tonkinois, Ferry-la-Honte, le dernier des lâches ! »

Il paraît qu'il vit encore tant bien que mal : et le boulangisme, ou plutôt la grande tempête qui menace de balayer l'opportunisme, l'a galvanisé !

C'est que l'opportunisme est sa chose, ce qui l'a fait quelqu'un, ce qui seul peut lui donner l'espoir de ressaisir un jour le pouvoir ; et quand on y touche, quand on l'attaque, cet homme, quelque galeux et pelé qu'il soit, montre les dents et pousse les grognements du chien à qui l'on retire la pâtée !

Mais il ne parle pas n'importe où ; il craint les avanies et les pommes cuites ! Et alors il lui faut un milieu spécial, un public trié sur le volet ; des bonnes gens de son pays, dans un coin retiré des Vosges où subsiste encore comme un revenez-y sinon de respect au moins de tolérance et de pitié pour l'enfant du terroir qui les a si longtemps dominés, pour « monsieur Jules ! »

Et par une sorte d'ironie du sort et de contraste, le lieu qu'il a choisi pour purger sa bile et pour jeter ce qui lui reste de bave, ça été ce délicieux vallon de Gerardmer, la perle des Vosges, au bord du lac bleu, dans un décor féérique fait pour les rêveries et les idylles ! Et l'occasion ! ça été un comice agricole, une fête champêtre où devraient régner la sérénité et la concorde ! Mais on ne peut demander au serpent de respecter les fleurs, pas plus qu'à la limace de ne point souiller le gazon !

Et voici ce qu'il a expectoré ! « Gardez votre loyauté, électeurs vosgiens ! gardez votre fermeté électorale pour faire justice de cette campagne de trahison et de mensonges. C'est le seul moyen de faire durer l'œuvre républicaine que vous avez si péniblement établie ! »

Vous entendez, électeurs vosgiens : gardez votre fermeté électorale — pour renommer M. Ferry naturellement ! Ah ! cette réélection-là est bien compromise. Celle de l'autre déjà, de celui qui a été nommé sénateur en avril dernier, elle est sûrement échouée si on ne l'avait pas faite avant le renouvellement des conseils municipaux. Le prestige de la dynastie s'en va là comme ailleurs et l'on dit hautement dans le pays qu'aux prochaines élections législatives Ferry n'osera pas plus se représenter là-bas que chez

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN MARIAGE DIFFICILE

Par Aimé GIRON

CHAPITRE III

UNE BÉCASSE ET TROIS DEMOISELLES

(Suite)

Il feuilleta ces Codes déjà tant feuilletés par des doigts de magistrats instructeurs et destructeurs, car ils étaient du dernier grasieux. Il s'imprégna, dans le Code pénal, de la teneur de l'article 2 qui le renvoyait à l'article 302, dont il dégusta chaque terme l'un après l'autre. *Tout coupable d'assassinat consommé ou tenté est puni de mort.*

Camille n'en lut pas davantage. Il ferma le volume avec précipitation et frisson. Il se doutait bien des rigueurs de la loi.

— C'est égal ! J'ai quelque chance encore.

Que cette journée fut interminable pour lui ! Il bâilla et tourna, dans ce cabinet de justice, comme un lion de ménagerie dans sa cage. Il en revint, de désespoir au sonnet ébauché avant son interrogatoire. Il chercha des rimes difficiles et riches pour dépenser inconsciemment ses impatiences. Il tria les impressions sur le volet ; il cisela les vers ; il polit la strophe. Il suivit mi-

nutieusement toutes les recommandations des prosodistes pour obtenir un bon sonnet. Enfin, vers cinq heures quatre minutes, il enchâssait le dernier vers, le diamant dans sa monture et se déclama avec satisfaction le triolet final :

Au dénouement tragique un dénouement cocasse,
A cent morceaux de femme un morceau de bécasse
Que découpe le juge et mange l'assassin !!!

A cinq heures quarante, Camille n'avait pas encore épuisé toute l'admiration que lui inspiraient ses *mei prigoni*. A cinq heures cinquante, un bruit de pas précipités le tira de sa nue parassienne pour le ramener brutalement aux choses de la terre. La porte s'ouvrit avec fracas et Daniel de Pragat, suant, poudreux, rouge, essouffé, entra la mine inquiète et le sourcil froncé.

— Voyons ! que t'arrive-t-il ? Qu'as-tu fait ? Quel crime es-tu commis ? Tu me forces, en soixante minutes, à décider un voyage de trois cent quinze kilomètres, à composer une valise, à courir au bout de Paris et à prendre un billet d'express à la dernière seconde du guichet. Encore une fois, que t'arrive-t-il ?

— Il paraît que j'ai failli couper une femme en cent et un morceaux. Un véritable abatis de volaille !

— Voilà donc ce qui a amené la police chez moi. Mais quelle femme ?

— Ne pourrais-tu me l'apprendre, toi ? Je n'en sais rien encore, moi, si je le sais jamais.

— Oui ou non, interrogea Daniel en riant comme un fou, as-tu dépecé une femme ? Cent et un morceaux. Bigre !

— Il paraît, interrogatoire subi, que je n'ai ni prémédité, ni perpétré rien d'aussi criminel. La preuve en est que toi et moi sommes conviés à aller, dans dix minutes, savourer un fin gibier chez mon juge d'instruction. Au lieu de découper une femme, nous découperons une bécasse, comme je le dis avec assez de bonheur dans un sonnet, que je te réciterai en route.

— Voyons ; c'est une mauvaise plaisanterie ou un badinage joyeux pour me forcer à venir partager avec toi, à Dijon, un dîner à la moutarde, le dîner des vingt-cinq louis.

— Mais non. Je t'assure que j'ai été véhémentement soupçonné, comme dit le juge, un malin petit siége dont je te parlerai plus tard et plus au long. Tu le vois, je faisais encore de la prison préventive quand tu es arrivé. Il est six heures, j'ai purgé ma peine et M. Loutang, mon juge, nous attend, une bécasse à la fourchette. J'ai faim, et toi ?

— Moi aussi. Je ne puis cependant me présenter dans une famille... Y a-t-il une famille ?

— Oui, désastreuse. Trois filles !

— Je vais alors changer de linge, secouer mes

habits et me brosser le toupet. J'ai envoyé ma valise à l'hôtel de la Cloche. Et toi, de même, tu te dois un coup de brosse et un coup de poigoe.

— Inutile, Daniel. Quand on sort de la paille humide des cachots...

Et dans un fraternel éclat de rire, ils quittèrent le cabinet de l'instruction. Le concierge avait évidemment des ordres, car il ne les interrogea ni ne les arrêta, mais les salua au contraire avec empressement. Ils s'enquirent, en chemin, de la rue Saint-Pierre et s'y engagèrent, au moment où les horloges de la ville tintaient le quart.

— Numéro 4. C'est là que loge le père de Thémis et que rôtit la bécasse, dit Camille en embouchant un corridor et gravissant l'escalier.

Daniel s'époussetait d'un foulard, tandis que Camille faisait brusquement carillonner un timbre électrique. Une grosse Bourguignonne vint ouvrir.

— M. Loutang ?

Tout à coup une voix, une voix que Camille reconnut, cria en sourdine au fond du couloir :

— Les voici, mesdemoiselles !

A ce cri, on entendit un vol effarouché de jupons prendre la fuite et disparaître derrière des portes hâtivement refermées. Daniel et Camille se regardèrent, sans avoir le temps de rire ; car la voix, ayant repris son timbre officiel, disait en se rapprochant d'eux :

— Ah ! mon prisonnier ! et monsieur Daniel !

nous MM. Waldeck-Rousseau et Martin-Feuillée.

« Ce que l'on peut reprocher au gouvernement, a-t-il continué, c'est de ne pas se faire assez sentir. »

Comment donc! Mais il embaume! Il a cette odeur avancée, ce parfum de cadavre que le proverbe dit être toujours bons chez un ennemi!

« Si vous aviez la honte de voir dans les Vosges l'aventure abominable du boulangisme, vous sauriez arracher les masques. Vous leur diriez, à ces fauteurs de désordre: — Vous êtes des cléricaux! Vous êtes la réaction! Vous êtes l'invasion! A bas les masques! et vive la République! »

Allons, voilà que le boulangisme, Boulanger, Laguerre et consorts « ce sont les cléricaux! » Le boulangisme « c'est les Jésuites! » Comme cela peint bien l'homme avec toutes les rengaines de la secte! Ils ont pris pour habitude de charger « les curés », comme le bouc émissaire antique, de tous les malheurs, de tous les périls publics, de tous leurs déboires et de toutes leurs fautes. Ils n'avaient qu'à dire « sus aux cléricaux » pour se refaire une virginité. Mais c'est usé, c'est vieux jeu, c'est fini!

Et le revenant du Tonkin, cet homme néfaste qui se produit et qui parle si rarement aujourd'hui qu'on rêve en l'entendant aux ventriloques et au « décapité parlant » des barques foraines, a terminé ses hoquets par ce cri « A bas les masques! »

Eh bien, soit! « A bas les masques! » Mais alors restez chez vous! ROUXEL.

INFORMATIONS

Il semble admis maintenant en Europe que la paix ne sera pas troublée. M. Crispien a reçu de M. de Bismarck l'assurance qu'il viendrait à son secours en cas de guerre avec la France et, en même temps, le conseil d'être moins provocant.

LA RENTRÉE DES CHAMBRES

Le conseil des ministres n'a pas encore délibéré officiellement sur la date de l'ouverture de la session extraordinaire. Il paraît certain toutefois que le gouvernement serait désireux que celle-ci s'ouvrit aussi tôt que possible, soit dans l'espoir de faire voter le budget avant la fin de l'année, soit pour proposer des mesures spéciales. On dit en conséquence que la session extraordinaire sera probablement ouverte soit le 2, soit le 9 octobre au plus tard.

Cette convocation, fait observer la Lanterne, est contraire à tous les précédents, les gouvernements ayant l'habitude de reculer à fin octobre et même en novembre le moment de se présenter devant le Parlement.

Si l'on en croit le *Gil Blas*, M. Boulanger, dont le projet de voyage pour la Suède a paru assez mystérieux, se rendrait chez M. de Bismarck, à Friedrichsruhe. Ce jour-

nal connaissait, dit-il, le véritable mobile de voyage depuis quelques jours, mais il n'en a pas parlé plus tôt pour « ne pas porter d'entrave à cette conférence, qui peut être très considérable ».

Ainsi, M. Boulanger, qui était hier un foudre de guerre, sera demain une branche d'olivier. Mystères boulangistes.

UN ESPION ALLEMAND

On a arrêté, avant-hier, à Nice, un Allemand.

Ses manières louches avaient éveillé les soupçons de la police ici, depuis quelque temps, le surveillant étroitement.

Or, mercredi matin, il rentrait au bureau de poste pour faire l'expédition d'une petite boîte sur laquelle était écrite l'inscription « échantillons de fleurs ».

Cette boîte, portée au receveur et ouverte de suite, contenait une cartouche du fasil Lebel.

L'expéditeur fut rejoint et arrêté.

Cet individu, connu à Nice sous le nom de Fritz, est un officier de la landwehr.

Il donnait des leçons d'allemand en ville, et était correspondant de la *Gazette de Cologne*.

Une nouvelle dépêche dit que la perquisition opérée n'a amené d'autre découverte que celle de papiers en langue allemande dont la traduction va être faite.

William Von Hohenbourg, plus connu sous le prénom de Fritz, habitait Nice depuis sept ans. Il passait les étés dans les stations estivales des montagnes.

Il avait été déjà arrêté deux fois sous l'inculpation d'espionnage, notamment à Sospel, mais il avait obtenu d'être relâché.

Il avait l'intention de quitter son logement, 29, rue Saint-Etienne, et cherchait à habiter dans le voisinage du cercle des officiers.

Un père de famille de l'arrondissement de Lille communique à *La Vraie France* la lettre qu'il vient de recevoir de son fils; elle est datée de l'un des postes du Tonkin, le 7 juillet 1888 :

« Chers parents,
« A présent, je vais vous donner des détails réels et authentiques sur ce qui se passe au Tonkin et comme on laisse assassiner ici des braves soldats sans seulement entendre parler de les venger.
« Dans le Delta, il existe un poste à Hong-Giao, que la Légion occupait avec un effectif de 30 hommes; par une nuit très noire, les Pirates ont eu le toupet de venir à 5 ou 600 attaquer ce poste, qui est, du reste, très mal situé, et ont été vainqueurs. On a retrouvé plus de 25 de ces soldats dans le Fleuve-Rouge, et je puis vous le certifier, car je les ai vus de mes propres yeux; chose horrible! ils n'avaient plus de tête, les poings et les doigts de pieds étaient coupés, le ventre ouvert, sans compter encore d'autres mutilations que je ne puis vous rapporter. Et dire que la France veut diminuer l'effectif des troupes du Tonkin!

« Les villages sont attaqués, mis à feu et à sang, et tout porte à croire que ce n'est pas fini; il faudrait donc augmenter au contraire l'effectif et faire des colonnes de 5 ou 6 mois de marche pour pacifier le pays et le purger de cannibales. Mais probablement bien des personnes ne savent pas ce qui se passe ici, et, si, au lieu de dévoiler ces faits, on les cache, nous serons attaqués jusque dans nos casernements... »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Le vice-amiral Bergasse Dupetit-Thouars, préfet maritime à Toulon, prendra le commandement de l'escadre d'évolutions à la fin d'octobre, en remplacement du vice-amiral Amel, arrivé au terme de sa mission. Il arborera son pavillon sur le *Colbert*; le capitaine de vaisseau Gigon, directeur du port de Toulon, sera son capitaine de pavillon; le capitaine de vaisseau de Maigret, actuellement commandant du *Courbet*, sera son chef d'état-major.

Conseil général de Maine-et-Loire

MM. Bruas et Gigot demandent que l'on mette à l'étude le projet d'un pont sur la Loire à Montsoreau. Le département est de cet avis, mais à la condition que les communes soient consultées et qu'elles concourent à une partie de la dépense.

M. le préfet dit qu'à la session d'avril il soumettra un avant-projet de ce pont au Conseil général.

Ligne de Cholet à Saumur. — Le Conseil adopte : 1° l'avant-projet du chemin de fer de Cholet à Saumur avec la variante par Nueil; 2° il demande que ce projet soit déclaré d'utilité publique; 3° il précise que la ligne ne pourra dépasser 82 kilomètres; 4° que les travaux seront mis en adjudication, qui aura lieu à la préfecture le mardi 4 septembre prochain, à dix heures du matin; 5° qu'un rabais minimum de 5 0/0 devra être fait par les soumissionnaires sur le prix de 42,500 fr. par kilomètre pour être déclaré adjudicataire; 6° enfin le Conseil charge la commission départementale d'adjudger les travaux de la voie ferrée pour la somme de 42,500 fr. par kilomètre dans le cas où il ne se présenterait pas de soumissionnaire avec un rabais de 5 0/0.

M. Bineau remercie le Conseil du vote qu'il vient d'émettre. Ce chemin de fer rendra les plus grands services au canton de Doué. M. Bineau désirerait en outre une autre variante encore plus favorable à Doué et aux environs.

Sur ce point, le Conseil regrette de ne pouvoir lui donner satisfaction, car il faudrait une nouvelle enquête qui traînerait les choses en longueur.

M. le président rappelle à M. Bineau que l'emplacement de la gare de Doué reste facultatif.

Sur la proposition de M. Bineau, le Conseil s'associe au vœu des populations de

Doué et des environs qui demandent l'agrandissement de la gare de Doué.

Le Conseil vote les crédits suivants : 2,500 francs pour les courses d'Angers; 4,200 pour celles de Saumur; 4,000 pour celles de Cholet; 4,000 pour celles de Segré; 500 pour celles de Pouancé; 300 pour celles du Lion-d'Angers; 450 pour celles de Chemillé; 450 pour celles de Beaupréau; 300 pour celles du Louroux; 300 pour celles de Saint-Georges-sur-Loire; 250 pour celles de Durtal; 250 pour celles de Seiches; 250 pour celles de Longué.

Vote du crédit annuel de 5,000 fr. pour le concours de juments poulinières en Maine-et-Loire.

Le Conseil lit et approuve plusieurs vœux des conseils d'arrondissement, notamment un demandant la réouverture du marché anglais aux animaux français; un autre demandant une ligne de tramways à Angers.

Vote d'un crédit de 44,500 fr. pour la ferme école du Prieuré.

Relativement à la question du phylloxera, M. Gigot, rapporteur de la commission, exprime que l'introduction des plants américains dans l'arrondissement de Saumur serait dangereux pour les vignes non encore atteintes, et demande le maintien de l'interdiction déjà votée; toutefois, il adopte la création de pépinières de plants américains provenant de départements non phylloxérés dans les arrondissements d'Angers et de Saumur. En outre, il réclame que les traitements donnés aux vignes phylloxérées soient continués et étendus.

M. le préfet paraît s'opposer à la création des pépinières de vignes américaines, qui seront, dit-il, un danger pour les vignobles.

M. de la Bourdonnaye dit que si l'on se rejette sur les plants américains, c'est que les traitements que l'on poursuit depuis bientôt dix ans n'ont pas amené de résultats bien appréciables, malgré tout l'argent que l'on a dépensé.

M. le préfet prétend que les expériences ne sont pas encore concluantes; les vignes n'ont pas encore été traitées sur une assez longue échelle. Il faut s'efforcer de soutenir les vieux ceps qui ont fait la réputation des vins d'Anjou. Jamais les plants américains n'auront pareille valeur.

M. le préfet demande un délai jusqu'au mois d'avril pour recueillir tous les renseignements possibles et sur le traitement par les insecticides et sur la reconstitution du vignoble par les vignes américaines. Alors le Conseil pourra juger en connaissance de cause.

M. Cousin dit que les vignes de Chalonnais n'ont été traitées que depuis deux ans; c'est seulement dans deux ans que l'on connaîtra les résultats. Quant aux plants américains, beaucoup de vigneron du canton de Chalonnais en sont partisans. Il est désirable qu'on crée sans retard des pépinières de ces vignes étrangères qui seront prêtes, le cas échéant, pour reconstituer les vignobles. M. Cousin se rallie donc aux conclusions de la commission.

M. de la Bourdonnaye dit que le rapport que fournira M. le préfet au mois d'avril sera loin d'être concluant. Des plants qui réussissent ailleurs peuvent échouer chez nous; il faut laisser parler la terre. C'est quand on aura découvert, par la culture pratique, ceux des plants américains qui sont susceptibles de se développer avec succès en Maine-et-Loire que l'on pourra se prononcer en connaissance de cause.

M. Bodinier craint que l'introduction des plants américains ne cause préjudice à l'horticulture angevine.

M. de Soland dit qu'il n'y a pas de danger de ce côté. Le département est déjà phylloxéré. Le phylloxera américain n'est pas plus terrible que le phylloxera français.

La discussion menace de se prolonger indéfiniment.

M. de Maillé demande que les conclusions de la commission soient renvoyées à la session d'avril. Adopté.

Le Conseil vote ensuite 5,000 fr. pour M. le délégué départemental, et 20,000 fr. pour traitement du phylloxera.

M. de Cumont dépose un vœu demandant qu'une ligne de chemin de fer d'intérêt général soit construite entre la Possonnière et Segré. Ce vœu est signé de MM. de Soland, de Blacas, de Rochebouët, Cousin, Oriol, etc., etc.

Le Conseil général se prononce, à l'unanimité, pour la suppression des prestations parce qu'il en résulterait une aggravation

Pragat, sans doute? Échangeons une cordiale poignée de main. Voilà une affaire criminelle au premier chef qui se termine... par un chef de cuisine.

M. Loutang, content de son méchant jeu de mots, éclate si épileptiquement que les deux jeunes gens imitent cette contagieuse gaieté.

— Entrons au salon, messieurs. M^{me} Loutang et M^{lle} Loutang sont aux fourneaux. Une bécasse, cela doit s'élaboyer, pour être bon, comme une bonne loi. Nous attendrons ces dames, que je ne ferai un honneur de vous présenter. Ce que c'est que la destinée, tout de même! Hier, tous inconnus les uns aux autres. Aujourd'hui... des convives... et demain, peut-être, des... amis.

Et le petit magistrat introduisit Daniel et Camille dans le salon. Ce salon était jonquille, papier et tentures. Le prétentieux et le rococo y régnaient dans ce jaune désagréable d'omelette baveuse qui affadit les yeux et l'estomac. Un piano, ouvert entre deux fenêtres, étalait le blanc clavier de ses touches, comme une denture qui rit démesurément. Un morceau interrompu garnissait le pupitre, avec ce titre à sentimentaliser des crocodiles: *Je l'attends!* Dans un coin, un cheval dressé portait une ébauche de paysage vert, émaillé de vaches et de vachers rissolés, un plat d'escalopes de veau à l'oseille.

Voilà qui sentait le piège d'une lieue. Camille et

Daniel crurent, par politesse, devoir se pencher, l'un sur *Je l'attends* du piano; l'autre, sur l'oseille du cheval. M. Loutang père se trémoussait d'aise, tout réjoui de cette flatteuse curiosité.

— Voyons, messieurs. La conscience tranquille fait l'estomac appétant. Régions, d'abord, l'affaire de la justice, nous dînerons après. Vous, monsieur, vous êtes l'ami du prévenu et vous venez le réclamer? Est-ce un homme dangereux, subversif, vindicatif?...

— C'est un garçon parfait. Et, vraiment, je ne comprends point ce qui peut avoir donné lieu à cette accusation ridicule d'un assassinat au détail...

— Je l'ai trouvé sous les verrous, interrompit Camille. Je me rappelle avoir dit, dans la chaleur d'une contrariété, en présence d'une maîtresse d'hôtel et d'un inconnu: il me faut cette jeune personne, tout entière ou en cent et un morceaux. Le propos est tombé dans une oreille de police...

— C'est cela, dit Daniel. Un agent, deux, trois, quatre agents sont montés le chercher chez moi. Leur chef voulait le filer par le train de Dijon. Le train déjà parti... le télégraphe... les gendarmes... le juge d'instruction... tout s'explique. Maintenant je puis vous produire, monsieur Loutang, des papiers qui...

Et Daniel fouillait dans sa poche.

— Qui ne m'est d'aucun besoin, mon cher monsieur. L'affaire est éclaircie et je suis édifié.

Maintenant, sans plus ample informé, vous mangerez la bécasse de la magistrature pour vous réconcilier avec la justice. Je suis heureux d'une occasion qui me permet de lier connaissance avec deux braves et gentils garçons. Vous désirez vous marier, monsieur Regour? cela seul me donne une haute idée de votre sens droit et de la sérénité de vos mœurs. Permettez seulement à un ami sincère et expérimenté comme moi de vous dire: Pourquoi diable courir après des femmes inconnues... suspectes... indignes peut-être? Laissez la destinée agir pour vous. Vous devez certainement rencontrer tout près, dans vos relations, une jeune fille simple, modeste, connue, cultivant les arts d'agrément et la cuisine bourgeoise, ayant un père dans une de ces positions inamovibles et honorables qui flattent le légitime orgueil de tout jeune homme bien né. Cette ambition est-elle donc si difficile à réaliser? Je l'ai remarqué, monsieur Regour, et, vous, monsieur de Pragat, le bonheur ne se trouve presque jamais à l'horizon des rêves où on le cherche. Il est, presque toujours, à portée de notre main.

— Ah! murmura Camille en dedans; je crois que nous sommes dans la forêt... aux demoiselles mûres. On arrête les gendres!

(A suivre.)

considérable de charges pour le département et pour les contribuables. Le Conseil vote ensuite le budget primitif pour 1889. L'excédent des recettes s'élève à 156 fr. 36. La session du Conseil général est close.

SAUMUR.

Tentative de suicide d'un septuagénaire

Hier soir, vers 5 heures 1/2, arrivait sur le bord de la Loire, à l'embouchure de l'île Ponneau, le sieur M..., de Lons, sous le coup depuis quelque temps d'une paralysie progressive. Rien ne dénotait chez cet individu de sinistre projet ; quand tout à coup M. Ettel, cavalier de maçonnerie, lequel se trouvait à peu de distance, entendit la chute d'un corps dans la Loire et vit le vieillard qui se débattait autant qu'il lui était possible. M. Ettel n'hésita pas à se jeter à l'eau, rejoignit le bonhomme et le ramena à terre. M... avait déjà perdu connaissance. M. Ettel s'empressa de lui donner les premiers soins et lui fit reprendre ses sens, puis il le conduisit à l'hôtel de la Poste. M... a avoué que, las de sa position et dans une situation gênée, il avait voulu en finir avec la vie. Il a laissé espérer qu'il ne recommencerait plus.

Manceuvres de la 36^e brigade

Le 135^e et le 77^e se sont rencontrés, mercredi matin, entre Aubigné et Montilliers, sur la route départementale n° 12 d'Angers à Niort. Le 77^e a été refoulé fictivement. A 4 heures du matin, le 135^e a pris les armes et, à 5 heures, il s'est dirigé sur Aubigné par la route de Vihiers (n° 12). L'ennemi avait été signalé ; il fallait l'empêcher de passer. A mi-chemin d'Aubigné et de Montilliers, le 135^e se mit en état de défense, à gauche de la route, entre le ruisseau de Valliennes et la ferme de Bois-Marie, qu'il occupe. A 6 h. 1/2, l'ennemi se montrait et attaquait sur toute la ligne. Les défenseurs de la ferme, à droite, sont débordés, et le 135^e est mis en danger d'être tourné, quand l'ordre est donné de battre en retraite.

Le mouvement de retraite s'exécute par échelons. Le 4^e bataillon, en ligne au bord de la route, soutient le choc, pendant que les autres bataillons prennent position en arrière, à un kilomètre. Le terrain que garde le 1^{er} bataillon est presque un bosquet coupé de haies, et la fusillade s'engage avec l'ennemi (77^e) à la distance à peine de 100 mètres. Après des quantités de salves en masse, le 4^e bataillon se replie par la route n° 12 jusqu'au Grand-Riou, à l'angle du chemin de Chemillé à Doué, pendant que le 3^e envoie ses feux de salve sur le 77^e. Du Grand-Riou, d'où il domine un kilomètre de plaine, le 4^e recommence la fusillade en masse sur l'ennemi, qui avance par la route et par les champs ; puis, le 4^e se replie encore, protégé par les feux du 3^e, et avec les autres bataillons va prendre position en arrière d'Aubigné et du confluent de la Valliennes pour défendre le passage du Layon, au pont de Villeneuve. Les premières maisons du hameau de Villeneuve, dépendant de Martigné, sont fortement occupées par les hommes du 2^e bataillon étiqués sur la crête des murs ; le 1^{er} est à gauche de la route, et le 3^e, en arrière, en réserve. Dès qu'apparaissent les képis blancs de l'ennemi, du hameau, de la route et du pont partent des salves bien nourries, qui font un grand tapage dans le vallon. L'ennemi est arrêté net ; et supposant qu'il ne pourra forcer le passage, on arrête aussi la manœuvre et l'on va déjeuner. Il était 10 h. 1/2. Le combat avait duré quatre heures ; c'était suffisant pour renouveler un épisode de la bataille de Martigné, du 15 juillet 1793, dans laquelle les Vendéens ne purent empêcher le mouvement de l'armée républicaine sur Vihiers.

(Union de l'Ouest.)

Voici, sur le même sujet, quelques extraits d'une correspondance particulière :

« Mercredi 29, le 135^e a poussé une reconnaissance de Martigné-Briand à Montilliers, où l'ennemi, fortement retranché dans ses positions en avant du bourg, l'a culbuté et a voulu lui couper la retraite par le pont d'Aubigné, sur le Layon ; mais le 135^e a pu passer avant l'ennemi et se réfugier sur les hauteurs qui bordent la rivière.

L'ennemi a dû lui céder et repartir pour Vihiers.

» Jeudi 30, le 135^e a de nouveau quitté Martigné pour retrouver le 77^e à Vihiers. Sans profiter de ses avantages de la veille, l'ennemi a repris la même position, ayant tout son centre sur une hauteur, près d'un moulin. Après deux heures de fusillade, l'ennemi était repoussé dans un ravin ; le général a fait sonner la retraite et le 3^e bataillon, drapeau déployé, est parti au pas de course, baïonnette au canon. Quelques instants après, le drapeau flottait sur le moulin qu'on venait de s'emparer aux cris de *Vive la France !* Après quelques feux de salves sur l'ennemi, chacun est allé prendre son déjeuner : il était onze heures. »

L'ÉTAT DES VIGNOBLES EN MAINE-ET-LOIRE

Il résulte des divers renseignements qui nous sont parvenus de nombreuses localités que notre département a une belle récolte en préparation, mais il convient d'ajouter que nos viticulteurs ont fort à faire contre le mildew qui fait des ravages un peu partout.

THEATRE. — Sur le tableau de la nouvelle troupe de M. Justin Née, publié dans notre numéro paru mardi, le nom de la deuxième dugazon, M^{me} Asmiro, doit être remplacé par celui de M^{me} Bressy.

MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE !

M. A. MERLET

Pédicure Spécialiste de Paris

Qui, à l'aide d'un Elixir de son invention, guérit radicalement les CORS AUX PIEDS, ŒILS DE PERDRIX, OIGNONS, DURILLONS et ONGLES INCARNÉS, sans occasionner la moindre douleur, est visible à Saumur, Hôtel de la Paix, de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

Pour répondre aux nombreuses demandes qui lui sont faites, M. Merlet est obligé de prolonger son séjour jusqu'au 3 septembre.

Prix modéré.

N.-B. — M. MERLET SE REND A DOMICILE.

Ville de Gennes

Fête à l'occasion du Concours agricole de l'arrondissement de Saumur, qui aura lieu à Gennes, le dimanche 9 septembre 1888.

Festival

A 1 heure, réunion à la Mairie des Sociétés de musique : l'Harmonie Saumuroise, Mazé, Quincé, Varennes-sous-Montsoreau, Doué, Saint-Georges-des-Sept-Voies, les Rosiers, Varrains, etc. — Remise des médailles commémoratives. — Concert. — Distribution des récompenses aux lauréats du concours.

Banquet. — Fête nautique. — Bateaux pavés. — Feu d'artifice. — Embrasement du coteau de Saint-Eusèbe. — Illuminations. — Danses publiques et gratuites.

L'Observatoire de Paris fait ses préparatifs pour l'observation de la belle comète septennale, qui arrivera à son point d'orbite le plus rapproché de la Terre, dans les premiers jours de septembre, du côté de la constellation de la Chèvre. On nous annonce en même temps une comète dite de Tempel, qui sera visible également dans les dix premiers jours de septembre.

PREDICTIONS DE NICK

Voici quelle sera, d'après Nick, la physionomie probable du mois de septembre :

Le mois de septembre présentera les caractères suivants sur la France et sur les pays voisins, situés dans les mêmes latitudes :

Apparition probable de bourrasques ou de mouvements orageux sur les îles Britanniques ou les côtes occidentales de l'Europe, au début des périodes critiques indiquées ci-après, avec coups de vent, fortes pluies, orages violents, grêle, trombes d'eau, rivières, crues subites : 1^o Vers les 4^e (?), 3, 5 ; 2^o vers les 8 (??), 10, 12 ; 3^o vers les 14 (??), 16, 18 ; 4^o vers les 20 (??), 22, 24, 26 ; 5^o vers les 28 (??), 30, tantôt sur une zone, tantôt sur une autre, suivant le mouvement de déclinaison de la lune.

Par suite, la première quinzaine présentera un temps variable, agité, humide, orageux, funeste aux agriculteurs, principale-

ment sur les zones du Centre et du Nord et particulièrement du 4 au 16, sauf quelques éclaircies de courte durée entre les époques critiques, notamment sur le Midi.

La seconde quinzaine sera un peu moins accidentée, principalement sur la zone méridionale. Radiation solaire assez vive durant les éclaircies, variations brusques de température, nuits froides ; les gros temps, la grêle, les rivières et les crues subites sont encore à redouter. Avis aux intéressés !

NANTES. — On lit dans l'Espérance du Peuple :

« M. le général Crespo, président des Etats-Unis de Venezuela, est attendu prochainement en France. Il sera l'hôte de M. Coiquet, à Nort. »

On lit dans le Progrès de la Côte-d'Or :

« Un de nos amis nous signale un fait des plus déplorables.

» L'autre matin sont arrivés à X... (Côte-d'Or), deux escadrons du 11^e cuirassiers forts de 350 hommes. Ils changeaient de garnison, allant de Niort à Lunéville. Un adjudant a apporté au médecin de la localité la réquisition suivante : « Le chef d'escadron commandant la colonne, n'ayant aucun médecin militaire à sa disposition, requiert M..., médecin civil de X..., pour donner ses soins aux militaires du détachement dans la journée du... » Il y avait une douzaine d'hommes excoriés ou blessés (par la marche, d'autres atteints d'embarras gastriques par excès d'eau. Le chef d'escadron trembla tout le long de la route de voir un homme tomber de cheval et se casser la jambe.

» Le médecin chef, qui était chargé de l'organisation du service médical, n'avait rien trouvé de mieux que d'expédier les boîtes d'ambulance de ces deux escadrons, le 1^{er} et le 2^e, au 4^e, de sorte que ce détachement de 350 hommes n'a pour tous médicaments que du diachylon et des bandes de toile. Ça été le comble quand le docteur a dit au commandant que, dans la localité voisine, où il allait le lendemain, il n'y a pas de médecin. — Ah ! si c'était pour de bon, a-t-il crié, nous serions encore f... une fois ! Ce pauvre commandant faisait peine à voir, les yeux gros, prêts à éclater en larmes et marronnant dans sa moustache.

» Hélas ! est-ce que notre organisation militaire vaudrait celle de 1870 ? Il faut dire à la louange du commandant et de ses officiers qu'il y avait peu de chevaux blessés et pas un seul de garrotté, ce qui indique une surveillance constante de la part de ses officiers. »

FAITS DIVERS

QUEL EST LE MEILLEUR SOLDAT ?

Sous ce titre, un journal militaire anglais, *The Illustrated Naval and military Gazette*, publie le récit suivant d'une conversation avec le général Sherman, l'un des héros de la guerre de Sécession :

« Les hommes robustes de la campagne font-ils de meilleurs soldats que ceux de la ville ? » demandait-on un jour au général Sherman.

Le général répondit :

« La dernière guerre a démontré que les hommes des villes supportaient mieux la fatigue et les privations que ceux de la campagne.

» Les gens de la campagne étaient plus forts, mais ils étaient habitués à une vie régulière et lorsqu'ils entraient dans l'armée et faisaient campagne, l'irrégularité de la vie, les fatigues les avaient bientôt abattus, tandis que les citadins, habitués à une vie plus mouvementée, plus irrégulière, soutenaient mieux et plus longtemps toutes les fatigues et privations de guerre.

» S'il y avait une nouvelle guerre ici, dit le général, la meilleure armée serait celle composée d'employés des chemins de fer.

» Vous savez qu'ils sont un million ici. Premièrement, ils sont forts physiquement ; secondement, ils sont habitués à obéir sans demander aucune explication, et, par dessus tout, ils sont habitués à une vie irrégulière et de fatigues, à veiller, à passer des nuits, etc.

» Cette irrégularité de vie ferait d'eux les meilleurs soldats du monde.

» J'espère toutefois qu'ils resteront tou-

jours employés de chemins de fer et ne se trouveront pas dans la nécessité de remplacer le bâton par le fusil. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 30 août.

Le marché financier est sans animation ; cependant les rentes françaises conservent une grande fermeté. Le 3 0/0 s'est négocié à 83.95 ; le 4 1/2 0/0 à 105.52.

L'action du Crédit Foncier a été cotée à 1.357. Les obligations foncières et communales se tiennent bien. Les obligations à lots du Crédit Foncier ont trouvé accès dans tous les portefeuilles. Les garanties qui les entourent ne pouvaient que les désigner au choix des capitalistes soucieux de ne rien livrer au hasard.

La Société Générale se fixe sur le cours de 473. Les Dépôts et Comptes courants restent fermes à 603.75.

La Banque d'Escompte est demandée à 521. C'est la Banque d'Escompte, la Société Générale, le Crédit Industriel et la maison Ephrussi qui feront la conversion portugaise. On sait que cette opération donnera lieu à une émission le 11 septembre.

Le Panama a coté 262.50. Les avantages et les garanties qu'offre l'obligation de la Société des Ardoisières de la Forêt sont de plus en plus appréciés de la petite épargne. Les titres font prime de quarante centimes. Le montant de l'obligation est payable en deux fois ; 100 fr. en souscrivant et 137.50 à la répartition. Les souscriptions sont reçues au siège social, à Combrée (Maine-et-Loire), à la Banque de l'Ouest, place du Havre, et à la Banque Chaumier, rue Grange-Batelière, à Paris ; chez MM. Vatar et Torquat, banquiers à Rennes.

La Foncière-Vie constitue des rentes viagères dont l'entrée en jouissance peut, au gré du bénéficiaire, être différée d'un certain nombre d'années. Cette combinaison permet aux personnes qui n'appartiennent pas aux administrations publiques et qui n'ont pas de retraite en perspective, d'en posséder une à l'époque où elles arriveront au repos. Le taux en est minime.

Nos chemins de fer sont fermes.

Dernières Nouvelles

M. FLOQUET A TOULON

Toulon, 31 août.

M. Floquet était attendu hier à Toulon par l'amiral Kranz, l'amiral Dupetit-Thouars, préfet maritime, le préfet du Var, le colonel commandant l'artillerie de marine, M. Dumas, député du Var, de nombreux journalistes, etc., etc. Une grande foule se pressait dans la cour de la gare.

Dès qu'il s'est montré dans la salle d'attente, des cris de : « Vive Floquet » et : « Vive Boulanger ! » se sont fait entendre.

Le président du conseil s'est immédiatement rendu en voiture à la préfecture maritime, où il est descendu sur l'invitation de l'amiral Dupetit-Thouars.

BOURSE DE PARIS

DU 30 AOUT 1888.

Rente 3 0/0	83 95
Rente 3 0/0 amortissable	86 20
Rente 4 1/2 (nouveau)	105 50
Obligations du Trésor	507 50

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Successeur.

Pâtés de foies gras (Marque Gratz, de Strasbourg), depuis 4 fr. 90.

Mortadelle de Bologne à 4 fr. 40.

Pâtés truffés de gibiers (Marque Diani).

TOUTE BOÎTE FACILE A OUVRIR.

LE VIN AROUD & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharmacien, 402, r. Richelieu, PARIS, & P^{ns}.

3000 A GAGNER
AVANT le 15 Septembre
en opérant
sur FONDS d'ÉTAT Ecrite à
L'UNION, PARIS
270, Rue Saint-Honoré, 270

LISEZ
LE TRIBOULET

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4, Et de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

A VENDRE

Aux enchères publiques, En 13 lots

En l'étude et par le ministère de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué, commis à cet effet,

DIVERS

Morceaux de Terre ET VIGNE

Situés communes de Douces et du Vaudelhay - Rillé,

Dépendant de la succession vacante de M^{me} REVERDY.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 23 septembre 1888, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en vertu d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le dix-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, Et aux requêtes, poursuites et diligences de M. Alphonse Cesbron, géomètre-expert, demeurant à Doué-la-Fontaine.

« Agissant au nom et comme caractère à la succession vacante de M^{me} Jeanne Guillon-Reverdy, épouse de M. René Reverdy, cultivateur, demeurant à Douces, décédée à Douces le trois novembre mil huit cent quatre-vingt-six, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée suivant jugement sur requête du Tribunal civil de Saumur, en date du vingt-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré »;

Ayant pour avoué constitué, M^e Henry Lecoq, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n° 4;

Il sera, le dimanche vingt-trois septembre mil huit cent quatre-vingt-huit, en l'étude et par le ministère de M^e Doussain, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet par le jugement du dix-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-huit, sus-relaté, heure de midi, procédé à la vente aux enchères publiques, en treize lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit, dépendant de la succession vacante de la dame Reverdy.

DÉSIGNATION

1^{er} Lot.

Huit ares quatre-vingts centiares de terre et vigne, situés à la Basse-Lande, commune de Douces, joignant au nord Henri Parent, au levant Fardeau, au midi veuve Billy, au couchant Chantebault.

Mise à prix..... 100 fr.

2^e Lot.

Huit ares quatre-vingts centiares de terre et vigne, situés aux mêmes lieu et commune, joignant au nord Fardeau, au levant Péan-Bazille, au midi Louis Mailleau, au couchant veuve Gaste.

Mise à prix..... 100 fr.

3^e Lot.

Quatre ares quarante centiares de terre, situés aux mêmes canton et commune, joignant au nord Girault-Vaslin, au midi Jean Vaslin, au levant Girault-Vaslin.

Mise à prix..... 50 fr.

4^e Lot.

Huit ares quatre-vingts centiares de vigne, situés à la Croix-du-Pas-Saint-Martin, commune de Douces, joignant au nord un sentier, au midi Douet-Berjault, au levant Pierre Robin, au couchant veuve David.

Mise à prix..... 70 fr.

5^e Lot.

Vingt-deux ares de vigne, situés à la Mule-Grise, même commune, joignant au nord un chemin, au levant et au midi M. Raveneau, au couchant Bonin.

Mise à prix..... 150 fr.

6^e Lot.

Huit ares quatre-vingts centiares de vigne, situés à la Maugeaie, même commune, joignant au nord Louis Douet, au levant et au couchant Lamiche, au midi un chemin.

Mise à prix..... 120 fr.

7^e Lot.

Cinq ares de vigne, situés aux Trois-Coins, commune du Vaudelhay-Rillé, joignant au nord C'éa, au levant Moine et autres, au midi un sentier, au couchant Laurieux.

Mise à prix..... 45 fr.

8^e Lot.

Six ares soixante centiares de terre, situés aux mêmes canton et commune, joignant au nord Moirie, au levant Doc, au midi Marc, au couchant un chemin.

Mise à prix..... 52 fr.

9^e Lot.

Onza ares de terre, situés à la Marche, commune de Douces, joignant au nord Delaveau, au levant Papin, au midi les héritiers Coutard, au couchant veuve Chevalier.

Mise à prix..... 75 fr.

10^e Lot.

Six ares soixante centiares de vigne, situés à Fierbois, commune du Vaudelhay-Rillé, joignant au nord, au midi et au couchant François Guyon, au levant un sentier.

Mise à prix..... 135 fr.

11^e Lot.

Cinq ares cinquante centiares de vigne, situés au Petit-Chemin, commune de Douces, joignant au nord Durand, au levant Marquet-Reullier, au midi la route, au couchant Mortreau.

Mise à prix..... 31 fr.

12^e Lot.

Quatre ares quarante centiares de vigne, situés au Chiron-de-la-Vache, même commune, joignant au nord Bazille, au levant Clée, au midi un chemin, au couchant Jamin-Caillé.

Mise à prix..... 25 fr.

13^e ET DERNIER LOT.

Six ares soixante centiares de vigne, situés au Champ-de-l'Esfer, même commune, joignant au nord Chevalier, au levant un chemin, au midi Girault-Rangeard, au couchant Lamiche.

Mise à prix..... 37 fr.

Total des mises à prix.. 990 fr.

Fait et rédigé, le présent extrait, par l'avoué poursuivant la vente, sousigné.

LECOY.

Enregistré à Saumur le septembre mil huit cent quatre-vingt-huit, folio .. case .. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 4;

2^o Et à M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1889,

DEUX MAISONS DE COMMERCE

L'une, rue d'Orléans, 41; l'autre, rue de la Tonnelle, 20.

S'adresser au propriétaire, M. REYNEAU, rue d'Orléans, 41, et à M^e BRAC, notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A Vendre ou à Louer

MAISON

Située à Saumur, rue des Pâiens, n° 26.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

TRÈS VASTE MAISON

A LOUER

PRÉSENTEMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVU et HATTAT, place du Roi-René.

QUINCAILLERIE GÉNÉRALE G. RENOU

CHANGEMENT DE DOMICILE

Les Magasins anciennement 21, rue du Puits-Neuf, sont transférés
28, Place de la Bilange,
En face le Théâtre.

IL A ÉTÉ PERDU PIF, CHIEN BRAQUE A POILS RAS, blanc avec grosses taches noires, très fort. Rapporter 85, rue Saint-Nicolas. Récompense 40 fr.

Etude de M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE PROPRIÉTÉ

Avec maison d'exploitation

Située à la Tonnoir, commune de la Breille, touchant au couchant l'étang du Bellay, affluée en bois taillis, oseraies, vignes, sapinières et landes.

Le tout formant un seul ensemble et d'une contenance totale de 10 hectares.

Rendez-vous de chasse splendide.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Dacier, n° 28.

A VENDRE

Une CHARRETTE en bon état, pouvant se transformer à volonté et servir comme tombereau et pour le transport des fourrages.

S'adresser à M. GIRARD, expert à Saumur, rue Dacier, n° 28.

COMMUNE DU COUDRAY-MACOUARD

Le Maire de la commune du Coudray-Macouard prévient MM. les Chasseurs que la chasse est sévèrement interdite sur ladite commune, notamment dans toutes les vignes et récoltes encore pendantes.

A Vendre ou à Louer

PRÉSENTEMENT

MAISON

De M. TAILLEBOUIS, ancien teinturier Sise à Saumur, 9, rue de la Petite-Bilange.

AVIS

M. TARODE, venant d'être nommé agent général pour Saumur de la Compagnie

L'ABEILLE, Vie et Accidents a établi ses bureaux, 3, rue de la Grise, Saumur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

GRAND GRENIER

Carrelé

S'adresser à M. MATIGNON, rue de la Grise.

ON DEMANDE femme de chambre, de 30 à 35 ans, sachant coudre et repasser. — Bonnes références. — Bon prix.

S'adresser au bureau du journal.

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris?

Avez-vous des pellicules?

Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils?

SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats Inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 22, rue de l'Échiquier, PARIS Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve, à Saumur, chez M. Bouchet, 2, rue Saint-Jean.

Un JEUNE HOMME connaissant le service demande une place de valet de chambre.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture Progressive et Industrie Agricole,

33^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE NOMBREUSES FIGURES

Franco à domicile, pour un an... 6 fr.

— pour six mois... 3 fr. 50

— pour trois mois... 2 fr. 50

Étranger (Union postale)..... 8 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

VIN DU FLOT

Guide du traitement en France

Paris, 30, r. Trévise, pharmacie 4 fr.

« Depuis que j'use du Vin Duflot ma situation s'est absolument transformée. Je souffrais cruellement du froid et de l'humidité, qui réveillaient mes douleurs : aujourd'hui je puis aller et venir sans tenir compte du temps ».

L. ROUEDE, ANCIEN SOUS-PRÉFET, 19, rue Saint-Rome, Toulouse

Couronnes Funéraires en tous Genres

SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON CUPIT

COCHET-CHAILLOUX

Successieur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES

Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODÉT.

CACAO VAN HOUTEN

remplaçant avantageusement

TOUS LES CHOCOLATS

Se vend partout aux prix de fr. 5, — fr. 2.60. et fr. 1.40

Méfiez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis.

Une fois essayé, le CACAO VAN HOUTEN sera pris toujours.

Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. P. ANDRIEUX, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle; INBERT et FILS 33, rue d'Orléans, 38, rue Dacier.